

TRANSLATION
DES RELIQUES DE SAINTE SOLINE

Le 16 Octobre 1901



PAROISSE
DE
SAINTE-SOLINE



Monographie Ethnographique et Historique

PAR

L'ABBÉ MÉTAIS

Curé de Sainte-Soline (Deux-Sèvres)

Directeur de la Revue Eclectique d'Apiculture



EN VENTE CHEZ L'AUTEUR. — PRIX : 1 FR.



SAINT-MAIXENT
Emile PAYET, Imprimeur-Éditeur

1901

TRANSLATION
DES RELIQUES DE SAINTE SOLINE

Le 16 Octobre 1901



PAROISSE
DE
SAINTE-SOLINE



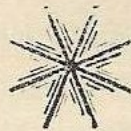
Monographie Ethnographique et Historique

PAR

L'ABBÉ MÉTAIS

Curé de Sainte-Soline (Deux-Sèvres)

Directeur de la Revue Eclectique d'Apiculture



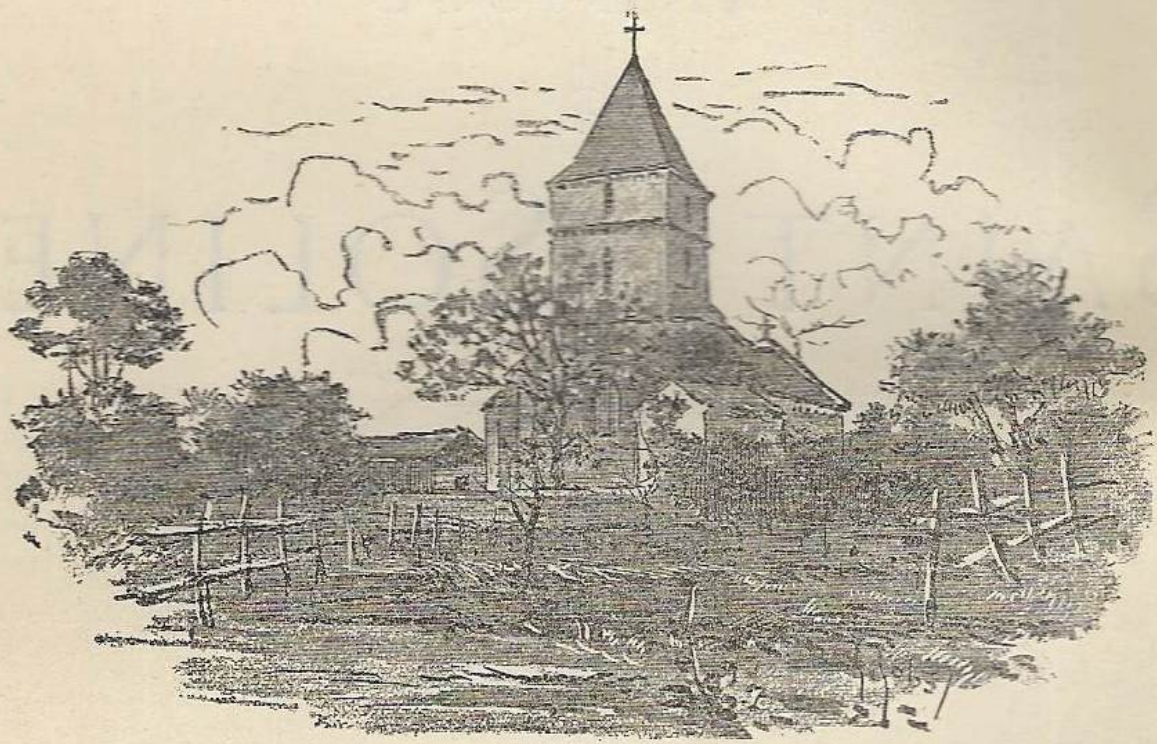
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR. — PRIX : 1 FR.



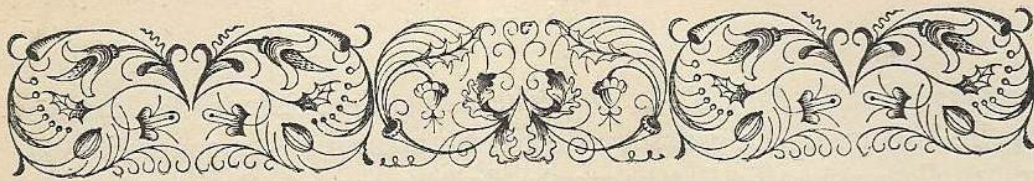
SAINT-MAIXENT

Emile PAYET, Imprimeur-Editeur

1901



L'Eglise de Sainte-Soline



PREMIÈRE PARTIE

ETHNOGRAPHIE

Sous ce nom, je comprends une rapide étude du sol, de ses productions, des êtres animés qui le peuplent avec les mœurs, les coutumes qui distinguent les habitants, les réjouissances originales auxquelles ils se livrent à chaque époque de l'année.

CHAPITRE I^{er}

Le Territoire

Situation. — Le village du Poitou qui porte le nom de Sainte-Soline est situé à quatre kilomètres de Lezay, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

Il est assis sur la rive droite du *Ru* de Germain, à l'endroit même où, pour employer les termes d'un acte de 1419: « *les ruisseaux de Germain et des Marais se réunissent pour n'en faire qu'un qui va se*

jeter dans celui du Bois de la Drouille » (1). Ce ruisseau des marais s'appelle le Bignon. Le ruisseau de Germain est une des sources de la Dive (2). Ce qui justifie l'orthographe de l'époque révolutionnaire qui écrivait Sainte-Soline-sur-Dive..

Sol. — Le terrain y est calcaire et marécageux avec un sous-sol fortement argileux d'où il suit que les prairies basses sont presque la moitié de l'année couvertes d'eau.

Cours d'eau. — La rivière, dont le nom Dive signifie richesse, baigne la commune et apporte aux habitants sa bienfaitante fraîcheur. Par sa source de Germain elle coule vers le Nord et après avoir fait sa jonction avec les eaux qui viennent de Lezay, elle incline vers l'Est, contourne le village de Bonneuil et disparaît, l'été, à 100 mètres en aval du moulin, aux lieux dits : l'Avaloir ou Souci de Brochard et de Jument Blanche (3).

Le ruisseau du *Raid-Abraham*, désigné plus haut sous le nom de ruisseau des Marais, prend sa source aux Châteliers, butte anciennement fortifiée, placée au milieu de la vallée entre Sainte-Soline et Clussais.

Ce petit cours d'eau arrose les fermes des *Aubuges* ; il reçoit à sa droite la *Courante*, ruisseau qui vient de la fontaine de Pers et qui donne son nom à la plaine qu'il traverse, et se jette dans la Dive au lieu dit « la Basse-Fosse ».

La *rivière d'Asnière* prend naissance au village de ce nom, arrose Bignollesse et se jette dans la Dive au « Grand Roux ». Elle donne aussi son nom à la plaine qu'elle traverse.

Ces deux derniers cours d'eau sont à sec toute la belle saison.

La Dive, large de 3 mètres environ dès sa source, à Brunau, commune de Saint-Coutant, ne paraît pas sensiblement s'augmenter par les affluents qu'elle reçoit, mais elle garde toujours de l'eau, même dans les plus grandes sécheresses.

Vents. — Les grandes tempêtes nous viennent de l'ouest. Le vent du midi ne donne pas d'eau à moins qu'il ne tourne au Sud-Ouest.

Culture. — La partie marécageuse produit un foin aigre rempli de joncs et de rouches. Ce foin n'est fort estimé que dans les années sèches. La plaine est soumise à un assolement de 4 ans.

(1) Archives de Niort.

(2) Il y a dans le Nord du département un autre cours d'eau appelé Dive du Nord. Il fait longtemps la séparation des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

(3) Voir plus loin la légende.

On y récolte les céréales, les pommes de terre, les haricots, le maïs, les betteraves, les choux, les vesces, le sainfoin à une coupe et quelques luzernes. Les terrains aqueux et les bois produisent beaucoup de plantes rares estimées des botanistes.

On sème encore quelques carrés de chanvre, mais cette culture tend à disparaître.

Industrie. — En dehors de la profession de cultivateur qui est celle de la majorité des habitants, on trouve des tisserands qui mettent en étoffe le chanvre filé par les ménagères, des scieurs de long, des maçons, des menuisiers, des maréchaux et des cordonniers.

C'est à Sainte-Soline que la *Revue Eclectique d'apiculture* a vu le jour, et que, grâce à elle, un mouvement irrésistible a porté, dès 1895, les agriculteurs de la région à s'occuper des abeilles.

Religion. — Le culte catholique y est professé par les deux tiers des habitants. Le reste de la population professe le culte protestant prêché par Calvin.

Animaux domestiques. — Les moutons de races mélangées sont très nombreux ; dès l'âge de 8 à 10 ans, les enfants sont employés à leur garde. Les filles surtout restent bergères jusqu'à leur mariage.

On y élève beaucoup de chevaux de race poitevine, des mules et des mulets.

Les chèvres y abondent, elles donnent un lait fort apprécié pour les fromages qui participent à la réputation de ceux de La Mothe. Les fabricants de chabichoux les ramassent sur nos marchés pour les transformer en fromages de Poitiers.

Les vaches sont peu nombreuses. On emploie, pour le travail, des bœufs de race *salers* qui, venus jeunes du Cantal, passent leur vie chez nous et, une fois engraisés, ils sont envoyés à Paris pour approvisionner le marché.

Basse-cour. La poule des champs, les oies grises, les canards y sont cultivés pour la vente. Autrefois, le couvent de Bonneuil cultivait beaucoup de dindons, et la plupart des maisons riches avaient leur fuie pour l'élevage des pigeons.

C'est surtout aux foires de Couhé, de Lezay et de Sauzé que nos agriculteurs se débarrassent de leur produits.

Gibiers. — Les plaines possèdent des lièvres et quelques lapins sur le bord des bois, on trouve aussi des loups, des blaireaux, des putois et des renards en bien petit nombre. Il y a beaucoup de perdrix, d'alouettes, de courlis, de canepetières (petites outardes).

D'autres oiseaux, comme la caille, le sansonnet, le corbeau, etc., ne viennent qu'à de certaines époques.

Les pinsons, les chardonnerets, les mésanges et de nombreux moineaux peuplent nos jardins et s'approchent le plus près possible des habitations pour échapper à l'hobereau.

Le rossignol et le merle font retentir les échos des bois de leurs douces mélodies.

On trouve dans les marécages des canards sauvages, des martins-pêcheurs, des bécasses et quelques rares hérons.

Poissons. — Le brochet, le dard, le gardon, le vairon et l'anguille sont à peu près les seuls poissons de la Dive.

On y trouve également l'écrevisse.

Chasse. — En dehors du fusil dont se servent les chasseurs, les braconniers emploient des *alliers*. Ce sont des filets tendus sur deux bâtons. On les appelle encore treñaillers, parce qu'ils sont faits à trois doubles mailles. Ces engins sont défendus.

On chasse l'outarde au piège. Le piège est placé à côté d'un animal femelle empaillé et quand l'outarde mâle vient faire la reconnaissance de sa congénère, il se prend.

On chasse l'alouette au miroir et en temps de neige on la prend aux lacets.

Pêche. — Nos pêcheurs emploient le verveu, l'épervier, le tramail, la bourolle et la nasse.

On pêche l'écrevisse à la balance et au *cloc*.

Pour ce dernier mode, le pêcheur enfonce son bras dans la retraite des écrevisses et il les prend à la main.

L'anguille se prend à la corde appelée picandet et les vairons à la carafe ou aux petits verveux en fil de fer.

Il y a une très grande quantité de grenouilles, mais on ne les pêche pas.

Reptiles. — Parmi les reptiles, les vipères et les couleuvres sont les seuls que l'on rencontre.

On désigne la couleuvre sous le nom de *lie*.

Maladies. — Le pays est très sain. Les épidémies y sont presque inconnues.

On y rencontre quelques cas de phtisie, et les maux de gorge, sans être dangereux, y sont assez fréquents.

Les habitants. — La population de Sainte-Soline est bien conservée. On y trouve encore de très beaux hommes. C'est un mélange de plusieurs races. Le sang romain, sarrazin et gaulois doit couler dans leurs veines.

César en effet dit dans ses commentaires, chapitre X, que les Suisses voulaient s'établir sur la frontière de la Saintonge dans des terres très fertiles en froment. Nos terres sont très favorables à la culture du froment et pour des gens du midi, nous habitons les frontières de la Saintonge.

Les Sarrazins ou Arabes nous ont laissé comme souvenir de leur passage avec le lieu-dit Raid Abraham, la prononciation du *ʃ* qu'éludent tous les indigènes.

Expressions locales. — Le patois est absolument celui des environs de Melle mis en honneur par le regretté Lacuve. Ainsi on remarque les expressions : *marme*, *gô*, pour dire oui du masculin et *ouelle* pour le féminin, *avour* pour à présent, *effouger* pour étouffer, *vouzatres* pour vous-mêmes.

Mœurs. — Les populations ont un caractère franc et hospitalier avec des mœurs douces. Il peut souvent y avoir plus de bonhomie que de politesse. Les habitants sont attachés au sol qui les a vu naître et ne se déplacent pas facilement ; on pourrait citer les noms de personnes âgées de 60 ans qui n'ont pas encore vu un chemin de fer.

CHAPITRE II.

Coutumes Locales

Baptême. — Les fêtes à l'occasion du baptême ne sont guère en usage. On ne fait point de carillon, mais on fait sonner la cloche au parrain et à la marraine. C'est ordinairement le père qui donne le nom à l'enfant.

Mariage. — La veille de la noce, les futurs viennent tous les deux ensemble à l'église se préparer à recevoir le sacrement de mariage s'ils sont catholiques.

De retour à la maison, les jeunes filles de leur âge ajustent la toilette de la fiancée pendant que les cuisinières préparent les mets.

On prétend que les vieilles filles couturières, qui font la toilette de la fiancée, mettent toujours quelques-uns de leurs cheveux dans un

des ourlets de la robe pour obtenir la chance de se marier dans l'année.

Le jour de la noce, en se rendant à la Mairie, un certain nombre de convives portent dans la poche une bouteille de vin et un tourteau fromagé pour offrir à boire à ceux que l'on rencontre sur le chemin.

L'un des invités chante les couplets de la chanson ci-dessous et le refrain est répété à l'unisson.

Refrain

Diras-tu *voui*, diras-tu *nan*
Belle allemonde
Diras-tu *voui*, diras-tu *nan*
Belle à la chombre.

1. Qu'as-tu dans *tan giran*
Belle allemonde.
2. Yai in pâté de trois pigeans
Belle allemonde.
3. Assis-te lé que nous le *mingeian*
Belle allemonde.
4. A sassisti de si grand *rand*
Belle allemonde.
5. Qu'a fit trembier terre et bouessans.
Belle allemonde.

Le dernier jour des noces, si la nouvelle épouse a une sœur plus âgée et qui ne soit pas mariée, on monte cette fille dans une charrette qui est traînée par tous les noceurs essayant de faire verser la charrette.

Quand les premiers noceurs se retirent, les autres vont les conduire avec un tourteau fromagé et une bouteille. A une certaine distance, ceux-là doivent boire et l'un des accompagnants doit essuyer la bouche du buveur avec un pinceau chargé de bouillie soigneusement dissimulée.

Les derniers placent dans une broche en bois d'environ un mètre de long, du pain, des friandises, tourteaux, viandes, etc. Cette broche est attachée à un balai.

On s'attable, et celui qui met une plus enchère de verres de vin sur le balai en devient acquéreur et il l'emporte en chantant et presque toujours en trébuchant.

Charivari. — Quand l'un ou l'autre des époux a quelque histoire de mœurs à son actif, les jeunes gens de son âge font le charivari. Ce charivari consiste à sonner de la corne, à frapper sur des instruments de métal ou à jouer des instruments de musique, tantôt sur un point,

tantôt sur un autre, pendant toute la durée des publications, et, le jour de la noce arrivé, on fait une contre-noce.

Contre-noce. — Pendant que les jeunes époux prennent leur repas du soir avec les invités, la jeunesse et même les vieillards se réunissent aussi près que possible de la salle. De là ayant un couple simulé à leur tête, ils parcourent les rues du village en chantant. Arrivés au *quéreux* de l'endroit, qui est pour Sainte-Soline le plan de L'Halle, l'un des assistants, faisant les fonctions de magistrat, recoit le consentement des supposés. Après la cérémonie, on se rend banqueter dans une salle préparée exprès.

La victuaille est fournie soit par une quête soit par les nocours qui l'apportent de chez eux.

Le repas est aussi gai et souvent plus gai que celui de la noce véritable.

Cette coutume disparaît sous les menaces de la police.

Enterrements. — Les catholiques suivent absolument les règles liturgiques de l'Eglise. Ils observent la vieille tradition de placer toujours leurs défunts les pieds tournés vers l'Est et ils les mettent à l'abri de la croix.

Les pasteurs des deux cultes prêchent aux enterrements sur les vérités de la foi et généralement sans allusion au défunt.

Beaucoup de familles protestantes ont leur cimetière dans leur jardin. On reconnaît les tombes des protestants à l'absence de la croix. Il y a en ce moment chez nos frères séparés une forte tendance à nous imiter, surtout dans les prières qui se font pour les défunts. Le pasteur fait la levée du corps qu'il accompagne au temple et il fait ensuite la conduite au cimetière. Le propre liturgique des protestants est tout en français. Depuis que la croix surmonte le temple, quelques bonnes familles calvinistes la font également placer sur la tombe de leurs défunts.

La coutume d'enterrer dans les jardins remonte chez nous à la première apparition des protestants, vers la fin du XVI^e siècle, et en voici la raison.

Autrefois, comme aujourd'hui, le prêtre catholique n'a jamais consenti à conduire à sa dernière demeure le corps de ceux qui sont morts en dehors de la *foi catholique*.

Quand il survenait un décès chez les disciples de Calvin, il fallait bien mettre le corps quelque part. Le cimetière qui était une terre catholique leur étant interdit, ils le plaçaient naturellement dans leurs jardins. Au besoin, on faisait constater la mort par des notaires royaux, ainsi que l'attestent un acte de 14 février 1781, par lequel le

notaire Pierre Vallé a constaté le décès de Magdelaine Portron, veuve Delagarde, décédée aux Ecluzettes, et dans lequel il est dit :

« Que ladite Portron vivait depuis longtemps dans la religion
« prétendue réformée et que le prieur-curé de Vançay ne *voudrait*
« *pas* l'enterrer dans le cimetière de la paroisse et qu'on l'enterrerait
« sans scandale dans le jardin. »

Alimentation. — On mange trois fois par jour. La soupe qui est le meilleur repas se prend à 8 heures ; on *ressoune* à 1 heure et on soupe à jour couché. Dans les grands jours on déjeûne au sortir du lit, et on *marionnette* ou *sraioune* vers 5 heures, ce qui fait alors cinq repas au lieu de trois et en voici les mets.

Mets. — *Au déjeûner*, on mange des sardines et du fromage et on boit du cidre.

A la soupe, on a le lard, les légumes et le farci. On boit de la piquette.

A ressouner, on mange des pommes de terre frites et du fromage mou, ou quelquefois du lait caillé. On boit de la piquette.

Au sraioune, on mange le *miget* au vin sucré.

Au souper, on mange des haricots et on boit de la piquette et souvent de l'eau.

Mettre du vin dans son assiette après la soupe et le boire s'appelle *faire godaille*.

On mange le limaçon qui est très commun, surtout le limaçon ordinaire. Les bois de la Drouille fournissent le gros limaçon de Sologne, le limaçon romain, mais que l'on ne mange jamais.

Eau. — L'eau des puits est partout potable, mais elle forme à la longue un léger dépôt calcaire. Les puits ont environ 8 à 10 mètres de profondeur et moins parfois.

Conserves. — Les ménagères gardent le porc salé et des membres d'oie dans la graisse. On ne fait guère de conserves de fruits, mais on met en confitures des figues, des prunes, des coings et des groseilles.

Habillement. — Le vêtement de la femme se compose d'un corset et d'un *cotillon* court ; ce cotillon est une robe qui ne prend qu'à la ceinture et que soutient le corset. Ils sont l'un et l'autre en étoffe du pays dite boulangé. Les sabots sont en bois et la coiffe est appelée *pontine*.

Le vêtement de l'homme se compose d'un pantalon, d'un gilet et

d'une blouse. Le pantalon à pan est encore porté. Le laboureur a toujours des guêtres en cuir et son tablier de peau. Il avait autrefois son bonnet de laine pendant sur l'épaule et artistement plié.

Dimanche. — Pendant une partie de la belle saison, la ménagère régale ses hôtes le dimanche matin avec un bon farci. Le farci est un mélange de feuilles d'oseille, de choux, de betterave ou d'autres plantes du jardin auxquelles on ajoute du pain, du lard, de la crème et des fines herbes. On hâche le tout, et l'on met ce hachis entouré de larges feuilles de choux dans un filet et au pot. La soupe est trempée avec le bouillon, et le farci ou plutôt ce fromage de légumes est servi sur la table.

Les hommes s'occupent de nettoyage ou de pansage des animaux avant la soupe, et ensuite chacun s'habille pour aller au culte.

Le dimanche est généralement respecté. Les bergères elles-mêmes ne vont guère aux champs qu'après la messe.

CHAPITRE III

Calendrier des réjouissances

Etrennes. — Au premier de l'an on faisait autrefois une quête pour le luminaire de l'église.

Elle se commençait à l'église et se continuait à domicile par les jeunes gens.

Il ne reste de cette coutume que la quête extérieure, mais dont le produit sert uniquement à alimenter l'estomac des quêteurs. Il faut voir avec quel entrain les jeunes Solinois vont de porte en porte souhaiter la *bonne annaïe* pour avoir quelques prunes cuites, quelques pommes, quelques noix ou quelques sous.

En ce jour du premier de l'an, à la tombée de la nuit, les membres de chaque famille se réunissent autour du foyer pour y faire des crêpes. La tradition veut qu'il en soit ainsi pour que la bourse ne soit pas à sec dans le courant de l'année.

Chandeleur. — Dans le calendrier religieux, la Chandeleur est la fête des chandelles ou des cierges. Chaque assistant a généralement pendant la messe, ce jour-là, un cierge allumé qu'il tient à la main. Ceux qui ne fréquentent pas l'Eglise, ne connaissent cette fête que par les crêpes qui se font dans chaque ménage.

On prétend que si on ne mangeait pas de crêpes pour la Chandeleur les épis de blé noirciraient en mûrissant, c'est-à dire nubleraient.

Carnaval. — Au carnaval, on mange des crêpes, des beignets et des merveilles. Ce sont diverses pâtisseries cuites sur le feu. Le dimanche suivant on enterre le carnaval en faisant encore des crêpes.

Le sabat des chats. — Le soir du Carnaval, les chats quittent les maisons et se rendent, dit-on, à la Chaumepela de Bonneuil faire tous ensemble leur carnaval.

Pour n'être pas dérangés dans leur sabat, ils évitent tout regard indiscret et se rendent au lieu indiqué par les chemins les plus solitaires.

Ce soir du Carnaval les ménagères ne doivent pas prendre *leur quenouille*, car les chats mangeraient leur fil.

Faire coyas. — Dès que tous les petits agneaux sont nés dans une bergerie, la maîtresse de la maison fait des crêpes pour les bergères qui vont au champ ensemble. Manger des crêpes dans cette circonstance, c'est faire coyas. Autrefois, les crêpes se mangeaient dans les champs et le coyas était fait pour toutes les bergères allant au champ dans la même plaine.

Pâques. — Le matin de Pâques, les bergères conduisent leurs troupeaux dans les meilleurs pâturages et elles se réunissent pour manger le pâté de Pâques. Ce pâté est fait avec des œufs et du lard cuit que l'on enveloppe dans une pâte sucrée, beurrée et cuite au four.

La S.-Jean. — L'avant-veille de la fête de S.-Jean, on coupe, avant soleil levé, l'herbe de la S.-Jean (armoïse) et des branches de noyers. On fait avec ces plantes des bouquets que l'on place à chaque ouverture de la maison et des servitudes ; on en plante aussi sur les fumiers. Les fermes ainsi fleuries donnent aux localités une expression de gaieté et mettent la joie sur tous les visages.

Ce matin-là, les bergères ne portent pas leurs fouets aux champs ; c'est l'herbe de S.-Jean qui leur en sert et chaque fois qu'elles frappent sur leurs animaux, elles disent : Béni S.-Jean.

Cette coutume tend à disparaître comme tout ce qui égayait si innocemment la vie de nos pères.

La veille de la fête, les jeunes gens ramassent des fagots que chacun leur offrent volontiers et en dressent un feu. Dès que ce feu est allumé les amusements commencent ; et, pendant que la jeunesse se divertit, les hommes mûrs et les vieillards s'approchent le plus près possible du

foyer pour se chauffer les reins. Il paraît que celui qui manquerait de le faire aurait le *renard* tout le temps de la moisson.

Chaque village ou hameau a également son feu. Ce soir-là, on aperçoit des feux de tous côtés qui brûlent en même temps.

Aiguisage de la faucille. — Le premier dimanche des moissons, les ouvriers se réunissent pour boire, et c'est ce qu'on appelle aiguiser la faucille.

Métives. — En allant à la moisson celui qui remplace le maître de la maison porte le pain ; on l'appelle *va-devant*. Le second porte le baril et donne à boire dans les champs. Le troisième porte les cuillers et les fourchettes qu'on appelle la *bredasse*. Le dernier porte la *bie* c'est-à-dire la cruche qui contient l'eau.

Tous les matins et tous les soirs, en allant à métive, et, en revenant du travail, les jeunes gens sonnent de la corne. Ils marquent aussi leur repas par un son de corne.

Fin de métives. — Quand on a fini de moissonner, les ouvriers piquent toutes les faucilles dans une gerbe et ils la portent à tour de rôle en chantant jusqu'à la maison où la maîtresse de la ferme a servi un bon repas.

Batteries. — Autrefois on battait tout le blé au fléau. Aujourd'hui la vapeur le remplace avantageusement. Lorsqu'il faut lever la dernière gerbe pour la faire battre on fait toute la cérémonie que voici :

On prend un coq désigné par la maîtresse et on l'attache par une patte à la gerbe, qui est solidement fixée au sol avec des piquets dissimulés à travers les épis. Le coq tire et la gerbe ne bouge pas. Les ouvriers prennent alors des leviers et essayent de soulever la gerbe qui reste toujours. Le travail est arrêté jusqu'à ce que la maîtresse de la maison apporte à boire ; les ouvriers excités alors par le vin soulèvent facilement la gerbe qui est passée au batteur.

Le coq, qui a aidé à soulever la gerbe, est mis à mort et on le sert au repas qui suit. La tête est vendue aux enchères et les verres de vin sont la monnaie qui la paie. C'est le *bourlot*.

Ballade. — Chaque localité a un jour de divertissement appelé ballade. Celle de Sainte-Soline se tenait autrefois à Bignolesse le dernier dimanche du mois d'août. Elle se tient aujourd'hui au chef-lieu de la commune.

L'église paroissiale de Bonneuil avait pour titulaire saint Jean-Baptiste. Le jour de la fête de ce saint, le 24 juin, était un jour de

réunion à Bonneuil. On allait à la messe et l'on se divertissait ensuite.

L'église est supprimée depuis plus de cent ans mais l'attraction reste la même.

Au siècle dernier cette foire était beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Tous les fermiers des environs s'y rendaient pour vendre leur dernière réserve de froment. Les maîtresses de maison y vendaient la laine de leur troupeau. Le prix des marchandises vendues servait de règle pour toute la contrée.

Encore aujourd'hui cependant, tout le monde connaît la foire à Bonneuil.

Les villages d'Asnières et de Verrines ont aussi leur ballade.

Les ménagères préparent pour chaque ballade le tourteau fromagé, pâtisserie composée de farine, d'œufs et de fromage, car c'est l'occasion pour elles d'inviter parents et amis.

Bûche de Noël. — Le soir de la messe à minuit on place dans chaque foyer une grosse bûche. Quand elle est enflammée la maîtresse de la maison la fait *brettonner* avec la pelle du foyer en disant : *Des poulets à Noël, des piron*s à Pâques. Après elle, chaque membre de la famille fait également *brettonner* la bûche en répétant : *Des poulets à Noël, des piron*s à Pâques pour la bourgeoisie pour que nous en mangions.

Dans les familles chrétiennes on chante des cantiques en attendant la messe.

Réveillon. — Après la messe de minuit, on fait réveillon. Autrefois à ce réveillon, on mangeait la galette de garouil (maïs).



DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

Faire l'histoire d'une localité c'est faire revivre de précieux souvenirs pour chacun de ses habitants. Plus l'historien remonte loin dans la nuit des temps, plus il devient intéressant.

Pour être intéressant, il faudrait donc parler des temps reculés de l'époque gauloise où, pour apaiser le courroux du Ciel, nos pères immolaient d'innocentes victimes humaines. Cette époque est rappelée par le chemin de Coupe-Gorge; et, tout près du lieu dit *Montiou* qui est, soit un tumulus comme le dit M. Lièvre, soit un lieu de sacrifice, comme semble l'indiquer le couteau en silex trouvé au Petit Montiou en 1894, par M. Pineau, d'Asnières.

Il faudrait parler de cette époque romaine qui a laissé chez nous tant de traces puisque un peu partout, sur les bords de la Dive, on retrouve ses tuileaux, ses appareils et ses monnaies.

L'une de ses grandes routes traversait Sainte-Soline comme on en voit encore les traces au milieu du bourg et à l'entrée du cimetière. Le moyen-âge nous désigne cette voie sous le nom de « *Chemin de la Chaussée qui descend de Maisonnès à Ste Soulyne.* »

Il faudrait dire à quoi ont servi autrefois ces forteresses dont il ne reste plus que quelques pans de murs, l'un à Saint-Eloi, chez M. Portron, et l'autre à Asnières, chez la veuve Lasnier. Ce dernier qui abrite un souterrain refuge a aussi un *ballet*, où probablement, à l'exemple de Saint-Louis, le seigneur du lieu rendait la justice.

Un pareil travail m'entraînerait trop loin. Je vais simplement utiliser dans leur ordre chronologique toutes les notes que j'ai recueillies.

CHAPITRE I^{er}**La Patronne du Lieu**

Orthographe du nom. — Les noms de Zoline, Zéline, Solaine et Soulainne étaient indifféremment écrits avant l'année 1300 pour désigner notre pieuse Patronne.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, on a écrit indifféremment Soline ou Souline.

Aujourd'hui encore le peuple prononce Souline mais on écrit toujours Soline

Sainte Soline. — Notre paroisse, Sainte-Soline est placée sous le vocable d'une jeune sainte qui, d'après les Bollandistes, serait née dans un petit village d'Aquitaine près de Melle. Elle se convertit au catholicisme dès sa plus tendre jeunesse, et se consacra au Seigneur avec la volonté formelle de prendre Jésus-Christ seul pour époux en faisant le vœu de chasteté.

Pressée par sa famille de rompre ces liens sacrés pour embrasser le mariage, elle résolut de se soustraire par la fuite aux importunités et même aux violences dont elle était la victime. Elle quitta donc sa parenté, et, s'abandonnant aux hasards d'un long voyage ou plutôt à la conduite de la Providence divine, elle traversa la Touraine et arriva à Chartres, où s'élevait le fameux oratoire de la Vierge Mère que les Druides avaient vénérée. Son désir était de mettre le sceau à ses pieux engagements par le noble vœu prononcé, devant le prêtre, d'une virginité perpétuelle.

Solitude. — Soline se retira près du sanctuaire de Chartres dans une grotte voisine de l'endroit où la rivière l'Eure divise ses eaux.

De sa solitude, elle apporta aux premiers missionnaires de J.-C. sur cette terre païenne, son concours à l'apostolat en prêchant la vanité des idoles et le mérite de la virginité chrétienne.

Apostolat. — Elle réunissait autour d'elle, pour les instruire et leur apprendre à prier, tout ce que Chartres possédait de jeunes filles sérieuses et bien élevées. La fille même du Proconsul suivait les conseils de Soline.

Persécution. — Le Proconsul furieux fit jeter dans les fers les prêtres Savinien et Potentien ; il donna ordre à ses soldats de massacrer les chrétiens et de ne pas épargner même sa propre fille Modeste qui fréquentait leurs réunions.

Soline fut prise par des licteurs et citée à son tribunal.

Interrogatoire. — Soline arriva sous la tente du Proconsul dressée sur le forum en face du palais. Quirinus prit place sur son siège.

« Jeune fille, dit-il d'une voix qui cherchait à inspirer la confiance et la persuasion, quelle est cette religion étrangère que vous pratiquez ?

— C'est la religion du Roi du Ciel et de la terre, reprit Soline.

— D'un vil Crucifié, nous le savons ; naguère, un Gouverneur de la Judée l'a condamné à une mort ignominieuse en présence de toute sa nation.

— Oui, c'est vrai, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a poussé l'amour pour les hommes jusqu'à se revêtir de notre chair mortelle et à se faire victime pour le salut du monde.

— Que dites-vous ?... reprit le Proconsul ahuri par ces dernières paroles. Que signifient de pareilles expressions ?... Mais, au fait, vous êtes accusée de détourner les personnes de votre sexe des douceurs de l'hymen. Quels motifs peuvent vous inspirer de si étranges desseins ?

— Je l'avoue, répondit la vierge Soline, j'ai engagé ma foi à Jésus-Christ et je n'ai point voulu d'autre époux. »

Quirinus reprit plus vivement : « Tout cela est peut-être bel et bon pour des chrétiens, mais pour moi qui doit veiller à l'ordre public, et faire observer les lois, il me faut une autre justification. »

Soline répondit avec calme : « Vous avez charge de faire observer les édits des empereurs, moi je songe à mettre en pratique les lois de Dieu. Vous désirez plaire aux hommes, je désire ardemment plaire à Jésus-Christ. Faites donc ce qui vous paraît se concilier avec vos intérêts, moi je fais ce qui m'est avantageux. »

— « Jeune fille, dit Quirinus, prenez garde, vous pourriez bien ne pas parler ainsi devant les supplices. »

Et d'un ton de voix dont il s'efforçait de tempérer l'irritation croissante : « Je vous conseille de réfléchir, ajouta-t-il. Depuis votre arrivée dans cette cité, vous n'avez pas cessé de propager la religion nouvelle de votre Crucifié. Songez-y, jeune étrangère, vous changerez de sentiments et de conduite, ou vous ne tarderez pas à payer de la vie votre impudence et votre audace. »

Le martyr. — La jeune vierge ne se laisse ni effrayer ni séduire.

Elle ne se trouble ni des caresses ni des menaces. Comme il ne peut réussir à l'ébranler, Quirinus la fait jeter en prison. Le lendemain, il la rappelle, lui fait subir un nouvel interrogatoire, tente un suprême effort pour la faire apostasier. Plus ferme encore que la veille dans sa confession, Soline est condamnée au dernier supplice.

Elle reçoit joyeuse cet arrêt, offre elle-même sa tête au glaive du licteur, et recueille, avec le coup de la mort, la palme du martyr le 16 octobre en l'an 80 de l'ère chrétienne.

Légende des vitraux de l'église. — Une tradition chère aux Poitevins et qui semble aujourd'hui pleinement justifiée, veut que saint Martial, apôtre, soit venu prêcher à Poitiers et qu'il est mort évêque de Limoges. Sainte Soline aurait été l'une de ses conquêtes.

Les vitraux de notre église rappellent cette tradition. Le vitrail de gauche, en rentrant, représente son baptême par l'apôtre, et celui de droite, sa première Communion. Le vitrail du fond représente son attitude devant le Gouverneur de Chartres pendant son interrogatoire.

Fête. — On célèbre sa fête le 16 octobre qui est la date anniversaire de son martyr. Au pays chartrain, à la grand'messe, ce jour-là, on amenait autrefois d'une paroisse voisine, pour être offerte à l'église, une belle oie blanche au cou de laquelle on avait suspendu avec de la soie rouge une glane de blé et un couplet d'ail, image charmante de sa virginité, de son courage et de son martyr.

Oraison. — Voici l'oraison de la messe du jour de sa fête.

O Dieu Tout-Puissant, faites, nous vous en prions, que par les mérites et les prières de votre bienheureuse vierge et martyr *Soline*, le vrai *soleil* éclaire nos intelligences et dissipe en nos âmes les ténèbres du péché. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Autres fêtes. — Les plus anciens écrits désignent encore deux autres fêtes en l'honneur de sainte Soline. L'une d'elle était la fête de la Translation qui rappelait le jour où ses reliques furent portées au monastère de Saint-Père, à Chartres, vers le quatrième siècle.

L'autre, celle de la Réversion qui fut instituée vers l'an 900, quand les moines de Saint-Père purent retourner dans leur monastère d'où ils avaient été expulsés en l'an 849.

La châsse qui contenait les reliques de sainte Soline fut refaite à neuf en l'an 1325.

En 1790, les pieuses cendres de notre jeune sainte furent profanées et jetées au vent.



Eglise Paroissiale (Chœur).

CHAPITRE II

L'Eglise

L'église paroissiale de Ste Soline a été construite à trois époques différentes. L'abside, aujourd'hui détruite, est du XI^e siècle. Les bas côtés qui ont été rétrécis pour soutenir la voûte et cette dernière sont du XII^e siècle. La dernière travée de la nef, la façade et le clocher

sont du XIII^e siècle, excepté la porte qui est de la fin du XVIII^e siècle.

En septembre 1329, lors de l'incendie du bourg, l'église n'a pas été épargnée. Plusieurs foyers d'incendie ont été allumés le long des murs et au clocher. Les traces de ces foyers sont restées imprimées sur les pierres.

Après l'incendie on supprima l'abside et la voûte fut recouverte en pierres plates.

C'est ainsi qu'elle est restée jusqu'en 1896 où M. Boutaud, architecte, grâce à un don fait par M^{me} Jolly, de La Mothe, propriétaire du logis de la Guériverie, à Asnières, remplaça les pierres de la couverture par une charpente en bois recouverte d'ardoises.

Cette église a été construite avec des matériaux plus anciens qui provenaient d'un autre édifice religieux.

Notre piété nous porte à croire que ce premier édifice religieux avait été élevé sur la demeure même de notre sainte patronne.

Nous appuyons notre croyance sur ce fait que le cimetière autrefois entourait toujours l'édifice religieux et que notre cimetière est antérieur à l'église actuelle ; qu'il possédait une chapelle suffisamment grande pour y loger la population et que cette chapelle, avec ses proportions, a bien pu servir d'église paroissiale, que les matériaux employés à la construction de la nouvelle église ne proviennent sûrement pas de l'ancienne qui a subsisté jusqu'à nos dissensions religieuses.

Il a fallu à nos pères une raison importante pour abandonner la primitive église à l'ombre de laquelle reposaient leurs ancêtres et les porter à établir de l'autre côté de la rivière le centre de leurs prières. La demeure de leur sainte Patronne, déjà si vénérée, ne pouvait-elle pas être cette raison

D'un autre côté, l'histoire nous apprend par le Concile de Carthage, tenu en l'an 398, que l'on ne pouvait pas élever d'autel ni d'église en l'honneur des martyrs, en dehors des lieux consacrés par la naissance, l'habitation, le passage, un miracle ou la mort d'un saint.

Dans *Saint-Martin et son Monastère*, le Père Dom Chamard ajoute que cette règle n'a pas souffert d'exception jusqu'au moins au IX^e siècle.

Nous sommes donc doublement autorisés à croire que le nom de Soline a été donné à notre village en souvenir du lieu de la naissance de notre sainte Patronne et que notre église paroissiale a été bâtie sur l'emplacement même où était née sainte Soline.

Portes. — A diverses époques, dans le cours des temps, des restaurations avaient été faites à ce vieil édifice.

En 1775, la magnifique porte romane qui tombait en vétusté fut remplacée par la porte actuelle qui n'a aucun style.

Fonts baptismaux. — Les fonts baptismaux étaient autrefois entourés d'une grille ainsi qu'on le constate encore par les trous de scellement dans les murs et le pavé. Ils étaient alors sous le clocher et du côté Sud. Nous les retournons à leur ancienne place. Un socle pour une statue s'y trouve encore.

Chaire. — On a eu le mauvais goût de couper un des piliers de la nef pour y placer la chaire, quand, après la Révolution, l'église fut rendue au culte.

Autels. — L'ancien autel était en bois. Il n'en reste plus que le tabernacle sculpté qui complète l'autel de Saint-Antoine.

Le grand autel a été placé par M. l'abbé Argenton en 1873.

Du côté de l'Évangile, se trouve une archivolt qui marque la place d'un ancien autel. On y voit aussi une piscine sur laquelle se trouvent figurées trois têtes représentant la *Trinité du mal*. Les personnages tirent la langue en signe de l'oppression qu'ils subissent.

Croix de consécration. — Le long des murs on remarque six croix de consécration de chaque côté.

Parmi ces croix, il y en a six dans la nef, qui sont très anciennes ; les autres sont toutes récentes et elles n'ont été tracées que pour compléter celles qui avaient disparu.

Clocher. — Plus qu'aucune autre partie de l'édifice le clocher conserve les traces de l'incendie. Bien des pierres sont entièrement calcinées. Il porte deux rangs de corbelets, le premier est du XIII^e siècle et le second ne date que des restaurations de 1896.

La charpente actuelle du clocher a été refaite vers 1740 par un nommé Mironneau qui en avait fait l'épure dans la cour de l'auberge de M^{me} veuve Forget-Moreau.

Cloches. — A l'époque révolutionnaire, la cloche fut brisée par ordre du Comité du Salut Public.

Les ouvriers employés à cette triste besogne ne pouvaient pas la briser en frappant sur elle d'énormes coups de marteau.

Une légende raconte qu'à chaque coup de marteau la cloche rendait des sons plaintifs qui impressionnaient les pieux habitants du bourg.

Enfin, comme elle résistait toujours, sur les conseils d'un nommé Bobeau, qui habitait le moulin Vernier, on la frappa à l'intérieur. Un seul coup la fit voler en éclats. Un morceau tomba sur le pavé qu'il enfonça et qui en porta longtemps les traces.

Cette cloche fut remplacée par M. Argenton, curé, en 1832. La clochette qu'il se procura alors portait cette inscription :

INVITIS IMPIIS

que l'on peut traduire par cette phrase chrétienne : « Je sonnerai malgré les impies. »

Une souscription faite dans la paroisse par M. Brouard, en 1878, permit de remplacer cette clochette par celle qui existe aujourd'hui.

Cette cloche avait été fondue en 1827 à La Mothe-St-Héraye et elle avait fait partie de la sonnerie paroissiale de La Mothe pendant un demi-siècle. Elle coûta à la Fabrique le produit de la souscription et l'ancienne clochette qui fut placée à la chapelle de la Villedieu de La Mothe où elle est encore.

Ballet. — Devant la grande porte de l'église il y avait un ballet dont les subtructions apparaissent sur le sol ; et le mur de l'église conserve encore la place de l'appenti. Nos pères étaient pratiques, c'est là qu'ils attendaient l'heure des offices ou qu'ils se mettaient à l'abri des injures du temps.

Ce ballet a été démoli vers le commencement du siècle.

D'après les statuts de l'Eglise de Nantes, en 1289, on ne devait pas exposer sous le ballet pas plus que dans les églises et cimetières les choses destinées à être vendues.

Excavations. — Dans le mur nord, à l'extérieur de l'église, se trouvent deux excavations faites à dessein mais dont l'origine et le but me sont inconnus.

Chapelles. — Il y avait dans le bourg, probablement à la place du jardin appelé aujourd'hui le jardin de la « Dame », propriété de M. François Villeneuve, une chapelle dédiée à la Ste Vierge sous le nom de Notre-Dame de Pitié. On retrouve encore sur les murs quelques débris de la statue de la Vierge qui ornaient cette chapelle. D'après ces débris on croit que la statue était en terre cuite et du XVII^e siècle.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié avait été construite avant l'an 1500 et fondée par Guillaume David, chanoine de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Elle était présentée par le seigneur de Sainte-Soline en 1607 et elle fut unie au prieuré en 1626.

L'abbé des Alleuds possédait une terre à Sainte-Soline et il y avait sa chapelle particulière. C'est donc trois chapelles particulières y compris celle de tous les saints, au cimetière, qu'il y avait à Sainte-Soline en dehors de l'église paroissiale.

L'église de Sainte-Soline dépendait de l'abbé de Saint-Séverin, religieux de l'ordre de Saint-Benoit. Le revenu du prieuré de Sainte-Soline était en 1700 de 850 livres.

Communion. — Les communions pascales s'élevaient à 300 en 1750. Aujourd'hui elles montent encore à près de 200 chez les catholiques seulement.

Enterrements dans l'église. — On enterrait parfois dans le lieu saint les corps des personnes qui avaient contribué à la fondation ou à l'embellissement des sanctuaires ou qui avaient vécu en odeur de sainteté.

Nous ne trouvons enterrés dans l'église de Sainte Soline que Messire Jean Augron du Temple, prêtre-curé de Méré-l'Evescault, âgé de 40 ans, et frère du curé de Sainte-Soline. L'inhumation eut lieu le 27 juillet 1735 en présence des curés Clémot, de Saint-Coutant; Hubert-Muot, de Messé; Navatte, de Saint-Romain; Clémot, de Saint-Vincent; Demayré, de Vançay; Favier de Lezay, et Brault, de Sauzé.

Nom des curés. — Voici le nom des curés qui ont administré la paroisse depuis 1629 jusqu'à nos jours :

DERNAC,	1629 à 1631
BARÉ DES MARCHES,	1631 à 1637
CURIEUX,	1637 à 1657
SISMON-GESMON, (1)	1657 à 1661.
DE LA RENARDIÈRE,	1661 à 1668
GIRARD,	1668 à 1669
PAPAUD,	1669 à 1674
CHEVRIER,	1674 à 1685
COTTERON,	1684 à 1702
Intérim,	1702 à 1704
CLÉMOT,	1704 à 1712
DEVOIS	1712 à 1716
BRUNEAU }	
CLÉMENT,	1716 à 1717
AUGRON,	1717 à 1736
GERMAIN DE SAINT-GUILLAUME	1736 à 1739
Frère Carme.	Intérim

(1) Comme il habitait en dehors de la paroisse le service était assuré par les capucins de Melle.

ARNAUDET, vicaire,	1739 à 1774
VAGNAT, chanoine,	1774 à 1782
ARNAUDET,	1782 à 1792

Ce dernier fut nommé mandataire de l'ordre du Clergé en Poitou en 1789. A la Révolution il prêta serment et le peuple affolé l'obligea à se rendre aux fêtes de la liberté. Il se retira à Niort.

Après la Révolution, le service religieux fut assuré par les Curés de Melle, de Clussais et de Vançay jusqu'à l'arrivée de M. l'abbé ARGENTON en 1829, qui administra la paroisse pendant près d'un demi-siècle.

BROUARD,	1876 à 1889
MÉTAIS,	1889 à 1896
LAVAUULT,	1896 à 1899

Enfin le Curé actuel qui retourna dans cette paroisse après avoir été près de 3 ans curé de Jaulnay.

Le culte à l'église. — La messe y est chantée tous les dimanches ainsi que les vêpres qui sont suivies de la récitation du chapelet et du Salut du Très Saint-Sacrement. Cette dernière faveur a été gracieusement accordée à notre paroisse par Mgr Pelgé en novembre 1900.

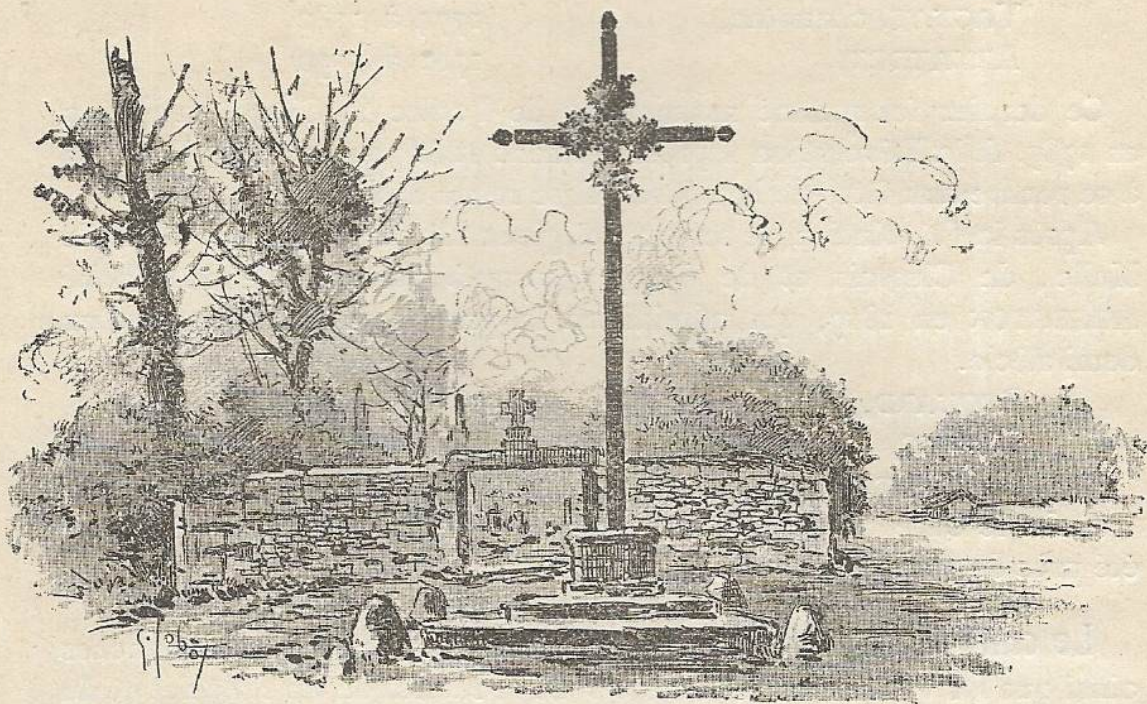
Missions. — La vie chrétienne a toujours été ravivée par des missions. De temps en temps, des religieux de divers ordres prêchaient. Les Jésuites, les Dominicains y sont venus à tour de rôle. Celle de 1698 fut prêchée par les frères Michel-Ange et Jean-François, capucins du couvent de Melle.

Chaque mission se terminait par une plantation de croix. Ces croix ont été démolies à la Révolution. Les endroits où on les avait placées portent encore leur nom : Croix d'Asnières, Croix Chaudron, Croix Perrine, etc.

La seule Mission que nous ayons eu dans ce siècle a été prêchée en 1851 par M. Crélin, mort archiprêtre de la cathédrale de Poitiers.

Les anciens se souviennent encore des belles illuminations que l'on fit à cette occasion.

Rosaire. — L'Archiconfrérie du Rosaire a été établie par M. l'abbé Argenton, le 22 septembre 1835.



Cimetière et Calvaire.

CHAPITRE III

Cimetière

Les tombes. — Les romains enterraient leurs morts sur les bords de leurs grands chemins. Le lieu retiré et sur une voie romaine où se trouve notre cimetière semblerait indiquer une haute antiquité ; d'ailleurs les fosses murées et les grosses poteries qu'on y trouve confirment cette assertion. Quelques tombes même sont très anciennes.

La mutualité, si prônée de nos jours, se traduisait autrefois par des associations connues sous le nom de corporations. Elles protégeaient l'ouvrier contre la concurrence et l'isolement.

Deux tombes de notre cimetière rappellent, l'une la corporation des charpentiers et l'autre celle des bouchers par les dessins des instruments de ces deux corps d'état.

C'était peut-être deux ouvriers du pays affiliés à une corporation qui ont voulu perpétuer en le gravant sur la pierre ce souvenir de leur ancienne association. L'une de ces tombes peut être du XVI^e siècle et l'autre du XVII^e ou XVIII^e siècle.

Croix. — Le socle de la croix du cimetière est en pierre de Valence et il accuse une taille du XIII^e siècle.

Il y avait primitivement une autre croix en pierre dont le socle bien plus ancien se voit encore à droite en rentrant au cimetière.

Chapelle. — Au centre du cimetière, on distingue encore un vaste rectangle de près de 40 mètres de long sur 10 de large où il n'y a pas de fosses. C'était un trou, aplani vers 1875, que l'on appelait trou de la chapelle.

Il y avait là une chapelle *dédiée à tous les saints* et qui dépendait de l'Evêque de Poitiers ; elle était dotée pour que le prêtre put y dire la sainte messe pour les défunts. Elle a dû être détruite à l'époque de nos dissensions religieuses et démolie en 1682, mais la ferme voisine perpétue son souvenir à travers les âges par son nom de Chapelle.

Le culte des morts se révèle actuellement par les belles tombes que l'on élève sur les fosses des défunts, par les fleurs que l'on y cultive et surtout par les messes que l'on fait dire à l'église paroissiale.

On voit tous les dimanches de nombreux chrétiens aller au cimetière déposer une prière sur la tombe de leurs défunts.

CHAPITRE IV

Le Château

Château de Sainte-Soline. — C'est en 1312 que nous trouvons le premier nom des propriétaires du château de Sainte-Soline. Marellus Audouyn, soldat, seigneur de Sainte-Soline, dépendant du seigneur de Couhé où il rendit hommage le 1^{er} mai 1312 en la fête de Saint-Philippe et Saint-Jacques.

En septembre 1329, ce même Marellus Audouyn, chevalier, à la tête d'une troupe armée, pénétra dans Sainte-Soline qu'il livra au pillage et à l'incendie et y commit toutes sortes d'atrocités.

Jeanne de Baussay, vicomtesse de Thouars, qui avait armé la garnison de La Mothe-Saint-Héraye et défendait cette place à ses dépens, depuis la prise de Lusignan par les Anglais (septembre 1329), porta plainte contre lui.

Par mandement, en date du 13 mai 1330, le Sénéchal du Poitou reçut l'ordre d'informer secrètement de ces faits, de se saisir des coupables et de les amener sous bonne garde au chatelet de Pons (Charente-Inférieure).

L'incendie détruisit presque tout Sainte-Soline puisque, à part l'église, on ne trouve plus de construction antérieure à cette époque. De plus, tous les matériaux employés aux nouvelles constructions portent les traces du feu.

Dans « l'état des devoirs, amendes, et compositions advenues au roy en l'année 1478 » on y lit le paragraphe suivant : « De Messire Hardouin de Maillé, seigneur de Sainte-Soline, le vingt-cinquième jour d'octobre 1447, la somme de vingt livres tournois à laquelle il a été fixé et composé en jugement es présence des officiers du roi à cause des devoirs par lui deu au roy, notre sire, pour raison de ladite seigneurie de Sainte-Soline ; lequel devait est le revenu d'une année de la tierce partie des fruits et revenus de ladite terre et seigneurie de Sainte-Soline. »

La famille Doyneau posséda le château de 1505 à 1619 environ. Le premier membre de cette famille qui fut seigneur de Sainte-Soline s'appelait François ; son fils Joseph lui succéda. Ce dernier eut un fils qui mourut avant lui et des filles qui se marièrent.

L'une d'elle, Catherine, devenue comtesse de Crissé, vendit son château de Sainte-Soline à Charles Beaudéon, seigneur de Neuillant, et à son épouse, Françoise Tiraqueau, dont le nom est célèbre en Poitou.

Le nouveau seigneur de Sainte-Soline était gouverneur de la ville et du château de Niort ; il avait pour fermier général Pierre Nicolas qui sous-louait une partie des domaines.

Les archives de Niort contiennent (série E, carton 4) le procès-verbal d'une visite du château et un devis des réparations à y faire. Signé : Jehan Ripeloux, charpentier, et Martin de Poirouille, maçon, 1658.

Les seigneurs de Sainte-Soline n'habitèrent pas le château jusqu'à la Révolution. Ils avaient un fermier général et des procureurs fiscaux.

En 1792, le procureur fiscal de Sainte-Soline sauva sa vie en se cachant dans un champ de chanvre.

Four banal. — Le bourg de Sainte-Soline avait un four commun nommé four banal. Ce four était situé devant l'église dans le jardin appelé aujourd'hui jardin du four. Chaque habitant était tenu d'y faire cuire son pain moyennant une redevance. C'était un droit seigneurial.

Un trait qui ne manque pas de piquant trouve là sa place.

C'était à l'époque de la Terreur, le four était plein de pains, un loustic venant de la Drouille se mit à crier que l'ennemi était à Lezay.

Pris d'épouvante, tous les habitants, oubliant le pain qui était au

four, se sauvèrent dans les fossés du pré de la Grange où ils se blottirent pendant plusieurs heures. Quand l'alerte fut passée, on revint à la maison, mais le pain était brûlé.

Heureusement que d'autres faits viennent donner une meilleure opinion du patriotisme solonois. Ainsi, en 1870, M. le Commissaire de police de Sauzé fut arrêté comme espion et conduit sous bonne escorte à la gendarmerie de Lezay pour la constatation de son identité. Les hommes mûrs se souviennent des légionnaires qui avaient assisté à l'incendie de Moscou. Il s'en trouve parmi les vieillards qui ont combattu à Sébastopol, à Solférino et à Magenta, et nombreux sont ceux qui ont versé leur sang sur les champs de bataille de 1870.

Les fermes. — Au commencement du siècle, il y avait à Sainte-Soline quinze grosses fermes : les Iles, les Gasses, le Four, la Chapelle, le Pont, le Château, les Aigrès, la Croix-Blanche, le Logis, Les-Vaux, chez MM. Villeneuve, chez M. Marsac et trois aux Granges.

Aujourd'hui, par la vente de ces fermes, la propriété se divise de plus en plus.

CHAPITRE V

État-Civil

Les registres. — Ces registres déposés actuellement à la Mairie étaient autrefois tenus par le curé. Ils contiennent en couverture une hymne en écriture du XIV^e siècle à l'Immaculée-Conception et l'Oraison suivante pour les femmes en travail d'enfant :

« O Dieu, juste et équitable, qui, pour l'offense et transgression de la première femme Eve, avez soumis toutes les femmes à une sévère punition, savoir qu'elles concevraient en péché originel et enfantraient avec plusieurs grands tourments en danger de leur vie, qu'il vous plaise par votre grande miséricorde infinie, adoucir un peu votre courroux. Soulagez par votre grâce inestimable cette pauvre femme N... laquelle est prête d'enfanter. Assistez-là par votre bonté afin qu'elle puisse souffrir patiemment et surmonter la douleur. Et le temps venu, qu'elle enfante un enfant, beau et entier de corps et annobli d'âme et qu'il puisse recevoir le saint baptême ; afin, par cy-après, elle célèbre la grâce de votre miséricorde et vous bénisse toujours par J.-C. votre Fils N. S. Ainsi soit-il. »

Ces mêmes registres donnent aussi quelques listes des enfants qui ont fait leur première communion. Voici les noms de ceux qui ont accompli ce grand devoir en 1784 :

Garçons. — François Blanchard, Louis Baugy, Jacques Lecheelle, Jacques Gachet, André Forget, Jacque Chauvineau, Pierre Mirebeau, Jacques Boudault, François Guyon, Jean Rousseau, Jean Terrasson, Louis Guiard, Jacques Rabier, Pierre Gaboreau.

Filles. — Marie Pichot, Louise Ragot, Jeanne Barré, Louise Archimbault, Marie Blais, Louise Charruyer, Catherine Masson, Jeanne Pineau, Louise Bobeaux, Suzanne Rabier, Françoise Rogeon, Françoise Masson.

Population comparée. — ANNÉES NAISSANCES MARIAGES DÉCÈS

1702	17	5	9
1758	24	5	5
1763	29	5	14
1769	21	1	5
1828	22	4	32
1895	16	5	22
1899	16	3	16

La commune de Sainte-Soline, malgré l'adjonction de Bonneuil et d'une partie de Verrines, ne voit pas sa population s'accroître. La moyenne des naissances qui était de 22 avant 1830 ne dépasse guère 15 aujourd'hui.

Le dernier recensement, en 1900, donne une population de 956; celui de 1896 atteignait 1006 et quatre ans plus tôt 1026.

Feux en impôts. — Le nombre des feux était de 199 pour la paroisse en l'année 1698 et les impôts qui s'élevait à 1.370 fr. étaient touchés par M. de Frouillé. L'année suivante ils étaient montés à 1.430 fr. Ces impôts se payait par feu, usage d'autant plus avantageux qu'il portait les familles à vivre en commun.

Aujourd'hui les impôts de la commune s'élèvent à la somme de 14.783 fr. 82, se divisant :

En foncier bâti.. . . .	1.100 fr. 37
En foncier non bâti. . . .	10.270 fr. 33
Cote personnelle.	2.426 fr. 12
Portes et fenêtres	900 fr. 07

Cadastre. — *Lieux-dits section A.* — Le Brissonnais, Longée, Maladrie, la Greletterie, l'Ouche, la Verriée, Champrimbault, Chétif-Bois, la Garenne, le Chail, le Chaillot, le Peux, Champ-du-Pont, le Jard, Vergnelles, la Flotte, les Jouardières, Vignes à Moinard, Noyer Pichelin, Champ-Duc, Versannes, Prairie de la Crèche, Bignolesse, Grève, Puits-Gabelleau, la Grange, Puits-Berton, la Grande-Cesse, l'Aubrée, la Palice à la Tour, le Buisson-Beurré, le Passoir, Culaye, la Fourche, les Rouches, le Grand-Roux, la Bertinière, les Groies.

Section B. — La Noue, le Champ-Roi, les Trains, Cinq-Sauts, la Grosse-Pierre, le Haut-Dévoué, la Clie, l'Habit, la Fuie, le Verger,

Grand-Champ, la Vigne, les Genêts, la Morue, les Fangeroux, Pré-Grolleau, les Brousses, Brochard, Petit-Champ, Pied-Renard, Noyer, Barronière, Pré-Boulangier, les Jonchères de Verrines, Verger du Marché, Ouche Lacroix.

Section C. — Les Fournioux, Vignes-Caillet, Champ-Pourri, Champ-de-Saint-Maixent, Vignes-Gervais, Brissonnet, les Rouillères, Pré de la Lampe, Champ du Puits, Pré de la Cure, Jardins Grayons, Jardins du Cimetière, Pièce de Devant, Champ Guérin, Pré Madame, Quartz, Champ du Bas.

Section D. — Les Seglières, la Girondelle, la Bonneterie, la Bouchetterie, Langevinière, la Taizaine, le Lizon, la Nougeraie, la Garenne, la Cigogne, le Bournais, la Caillandrie, le Quéreux, la Guériverière, les Vallées, le Fief-Georges, le Montieux, la Barbette, les Groies, Champ-Bas, les Jarries, Chiron de la Cane, les Pommeroux, le Vieux-Moulin, les Vallandrées, les Perruges, Chiron de Champagnerolle, les Egaux.

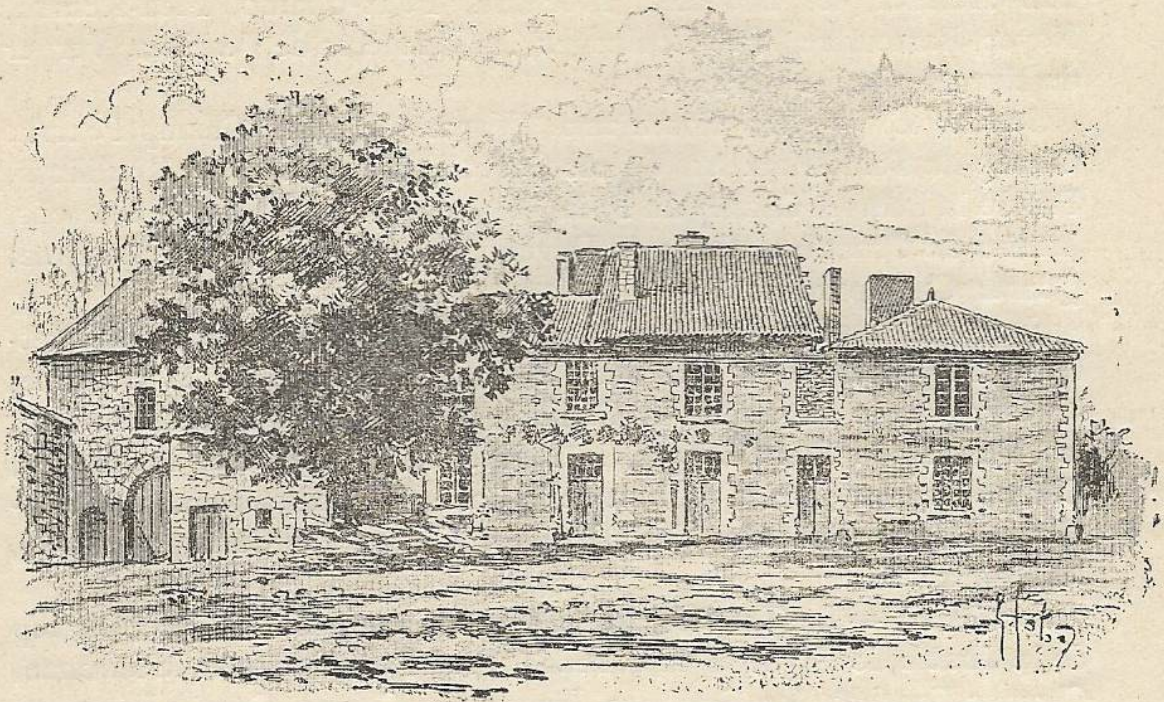
Section E. — La Terrière, les Granges, Champ de la Corne, Champ de la Chatte, le Vigneau, la Garenne, Pied-Roi, Tertre de la Garenne, Champs-Crochet, les Quatorze Journeaux, Champ Carré, Petite et Grande Chaume, les Pairots, la Fragnée, les Prunaux, Touche-Longe, Saint-Eloi, les Nouzillières, Bois Nicolas, Couture, Pré de la Douve, les Sernuges, Champ de la Goupillière, la Chapelle, Pré Brun, Pré de la Chapelle, Pré de la Guessonnière, Raid-Abraham, la Tremouille, Palice à Guillet, Pré Motte, Pré de L'Hâle, les Bouchauds, les Vaux, Champ de la Bataille, le Bas de la Grise, Champ de l'Alizier, Champ de Coquette, les Chagnasses, Pré Moine, Pré des Sèbes, le Ternion, Potreau, la Courante.

Section F. — Les Grenouillères, la Couarde, Douve des Châteliers, Douve Ronde, Aubuges, le Bignon.

Origine des lieux-dits. — L'origine de ces noms se perd plus ou moins loin dans la nuit des temps. Tous ont cependant été donnés par une circonstance qui, à l'époque, avait sa signification.

Ainsi, il est plus que probable que les revenus du Pré de la Lampe servait à l'entretien du Luminaire de l'église, de même que le Champ de Saint-Maixent à l'entretien de l'autel de S. Maixent placé dans l'église de Verrines. Comme d'ailleurs l'endroit appelé la « Fourche » se trouve situé au lieu même où se réunissent les eaux de Lezay et de Sainte-Soline, ce qui forme l'apparence d'une Fourche.

Les lieux-dits appelées Montiou ou Mont de Jupiter et Coupe-Gorge rappellent-ils aussi des souvenirs ? Le couteau en silex trouvé en cet endroit par M. Pineau, d'Asnières, en 1894, semblerait l'affirmer. Il est, dans tous les cas, un vestige authentique des premiers habitants de notre pays.



Couvent de Bonneuil

CHAPITRE VII

Les Villages

Bonneuil aux Monges ou aux Moines

Bonneuil est un petit village de la commune de Sainte-Soline situé à 3 kilomètres 500 du bourg.

En l'an 850 nous trouvons Bonneuil désigné sous le nom de *Bonno-gilus*. En 948 il s'écrivait *Bonomnio* ; trois siècles plus tard on l'appelait Bonnhuil. Enfin en l'an 1390 on l'appelait indifféremment *Bonolio* ou *Bonhuil* ou Bonnœil.

Ce n'est qu'au XVI^e siècle que Bonneuil a pris l'orthographe qu'il a conservée jusqu'à nos jours. Le mot monge lui a été donné parce que dès les temps les plus reculés, c'était une propriété appartenant aux moines. Jusqu'en l'année 1830 Bonneuil fut un chef-lieu de commune et les anciens registres sont conservés aux archives de Sainte-Soline.

C'est le Conseil municipal lui-même qui demanda sa réunion à Sainte-Soline par plusieurs délibérations de 1825 à 1830.

On parla aussi de l'adjoindre à la commune de Vançay, mais la grande partie des habitants préférèrent la réunion à Sainte-Soline parce que, disaient-ils, « les chemins étaient meilleurs pour se rendre chaque dimanche au culte. »

Le décret de réunion porte la date du 27 septembre 1830.

Pendant les dernières années de M. l'abbé Argenton, M. Cler, curé de Chenay, fit bâtir une petite chapelle dans un terrain donné par M. de la Riboullerie, et l'on chargea M. le Curé de Vançay d'en assurer le service.

Après la mort de M. Argenton, le nouveau curé de Sainte-Soline, M. l'abbé Brouard, pour l'union de la Commune, réclama Bonneuil.

A l'évêché on ne fit pas droit à sa réclamation et la chapelle de Bonneuil est toujours desservie par M. le curé de Vançay.

Le plus ancien titre que nous ayons trouvé de Bonneuil est de 850.

A cette époque il y avait à Bonneuil, comme le nom l'indique, des moines. Ces moines appartenaient à l'ordre de St Benoît établi à Saint-Maixent.

Leur monastère devait être aux environs de la fontaine à l'endroit appelé « l'Ouche aux moines. »

Les substructions que l'on y trouve dénotent d'importantes constructions.

En 1269, le *Cartulaire des Châteliens* parle d'une rente de 60 sous qui était due aux religieux de Bonneuil.

Après les religieux de Saint-Maixent, Bonneuil passa à l'ordre de Fontevrault qui y fonda un prieuré.

C'est en 1312 que nous avons trouvé les premiers documents parlant des religieuses.

Le blason qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée porte la date de 1461 avec l'inscription suivante : Frère Jean Morin *Hyci me mist l'an 1460 et 1.*

Sur la petite porte d'entrée du couvent se trouve l'écusson de Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault de 1533 à 1575. Le portrait de cette abbesse est à Lençloître.

Il y avait donc primitivement un autre monastère plus ancien occupé par les mêmes religieuses.

Ces saintes filles qui sont restées à Bonneuil jusqu'à la Révolution française étaient cloîtrées et menaient une vie pénitente très pénible.

Voici d'ailleurs un extrait de leur règlement :

1. Silence en tout temps.
2. Ne parler que par signe.
3. Ne pas entretenir ses cheveux.

4. N'avoir que des robes en étoffes de pays.
5. N'avoir pas de couvre-pieds sur les lits.
6. N'avoir pas de franges aux lits ni aux vêtements.
7. Se couper les cheveux ras trois fois l'an.
8. N'aller en voyage qu'accompagnée d'une autre religieuse.
9. Dans les voyages la supérieure seule doit parler.
10. Quand des étrangers visitent le monastère les religieuses doivent se retirer.
11. Le dortoir est toujours gardé.
12. Le prêtre n'entre jamais seul dans le monastère.
13. On apporte à l'église les malades pour les communier et les administrer.

Il y avait des dames de chœur qui chantaient, à l'église, le bréviaire que récite chaque jour le prêtre, et des Sœurs tourières chargées de correspondre avec les personnes du dehors.

Les dames de chœur ne parlaient aux étrangers qu'à travers la grille et ne recevaient les choses du dehors que par un tour placé dans le mur.

Une grille et un tour existent encore.

Un souvenir du tour. — Jacques Collon, grand père de M. l'abbé Collon, aumônier des Frères, à Poitiers, étant âgé de 2 ans, était porté chaque jour au monastère par sa mère. Elle le mettait dans le tour et les religieuses le recevaient chez elles et le gardaient toute la journée pendant que maman allait à la moisson.

Le père de ce petit enfant, Louis Collon, avait été pris à la pêche dans l'étang des religieuses en 1778 et procès fut dressé contre lui.

Revenus. — Ces religieuses passaient leur vie dans la prière et la méditation. Leur vie était assurée par des rentes qui s'élevaient, en l'an 1400, à la somme de 2,496 livres sans y comprendre les blés et *autres chause non appressiée*.

Scandale. — En 1560, après les prédications de Calvin que la tradition rapporte avoir prêché en Poitou, Pons de Couhé, abbé commanditaire de Valence, qui avait déjà ruiné son monastère par sa vie peu édifiante, fit venir Calvin chez lui, à Valence, où il le fit prêcher ainsi qu'à Bonneuil. Le résultat de cette prédication fut le mariage de Pons de Couhé avec la prieure du monastère de Bonneuil.

L'abbé défroqué, pour se soustraire à l'indignation que produisit cette union dans le monde catholique, embrassa le parti protestant et prit les armes contre le roi. Il fut tué en 1573.

En l'année 1624, les religieuses de Bonneuil choisirent pour être leur prieure la Sœur Seigneureau, religieuse du même ordre, demeurant à Lencloître.

C'est le frère Thomas qui fut chargé d'aller lui présenter le choix de la communauté. On lui écrivit de se rendre à moitié chemin à jour fixé, avec les voitures de la communauté.

L'entrevue eut lieu au château de la Barre, commune de Jazeneuil.

Quand l'éluë eut appris ce dont il s'agissait, elle fit, par humilité, valoir tout ce qui était de nature à empêcher son élection.

Je suis, dit-elle, trop peu instruite et trop peu habituée aux grands devoirs d'une telle charge. D'une famille trop humble et d'une santé trop peu forte.

Le frère Thomas rédigea un procès-verbal de son refus qu'il transmit à M^{me} l'Abbesse de Fontevault. Ce procès-verbal est conservé aux archives d'Angers.

La prieure de Bonneuil, en 1394, s'appelait Catherine de Chillac ; en 1632, Magdeleine Martin ; en 1691, Louise-Marie de Beauregard ; en 1780, Magdeleine de Pons.

A l'époque de la Révolution, c'était M^{me} Méchain. Il y avait alors près de quarante cellules dans le couvent.

La tradition nous a conservé les noms de M^{mes} Méchain, Bigot, Laffeteau, Morin.

Cette dernière se retira dans sa famille.

Les autres se retirèrent chez des amis.

Une d'entre elles se dévoua pour attendre les révolutionnaires.

Toutes les portes furent brisées et la religieuse qu'ils trouvèrent en prière fut attachée nue à une planche, assistant ainsi au pillage du monastère.

Un domestique du couvent inquiet sur le sort de son ancienne maîtresse, vint la délivrer pendant la nuit et elle se retira chez des amis.

M^{me} Méchain se rendit dans la famille Clervaux, à Vanzay. Les gendarmes recherchaient ces pauvres religieuses accusées de n'avoir point fait leur soumission à la constitution. M^{me} Méchain, habillée en domestique, allait être prise, quand une dame Guiard, sa voisine, se jeta sur elle en la traitant de fainéante et de paresseuse, se lamentant d'avoir gagé une si mauvaise ouvrière : les hommes de la loi la prirent pour la servante de cette dame et allèrent plus loin chercher leur fugitive.

Il ne reste plus de ce florissant monastère que des murs en ruines. Le cloître, les cellules des religieuses et la belle église, dédiée à Notre-Dame, ont disparu.

Nous avons été assez heureux de trouver chez M. Brian, l'un des propriétaires actuels du couvent, un moule de médailles. Il est en bronze et porte l'inscription suivante : SALVATOR MUNDI, placée en exergue autour d'une belle tête de Christ. Ce moule, avec un curieux vase en terre, a été trouvé sur le pavé d'une des chambres du cloître.

Ministère. — Le ministère du couvent et de la paroisse de Bon-neuil était assuré par des religieux qui habitaient auprès de l'église paroissiale dédiée à saint Jean-Baptiste.

On donnait à la demeure de ces religieux et de tout le personnel des employés du couvent le nom de *Habit*.

Le pré situé en bas de la colline porte encore le nom de pré de l'*Habit*.

Le cimetière de la paroisse était autour de l'église St-Jean-Baptiste et celui du couvent, où a été enterrée Magdeleine de Pons, supérieure du couvent, décédée en 1784, se trouvait en bas du parc du couvent.

Grâce à l'amabilité du propriétaire de cet ancien cimetière, nous possédons aujourd'hui la pierre tombale de Magdeleine de Pons dans la maison des religieuses à Sainte-Soline.

Il ne reste de l'église paroissiale que quelque pans de murs et une niche sculptée du XV^e siècle.

Verrines en Rom

Ce village appartient aux deux communes de Rom et de Sainte-Soline.

Il possédait vingt-deux feux en 1698 et faisait partie de la Sénéchaussée de l'élection de Poitiers, ainsi que de l'archiprêtré de Rom.

M. Fillon, dans son étude sur la fabrication du verre en Poitou, croit que Verrines en Rom était une manufacture de verre à l'époque romaine, c'est-à-dire vers le II^e et III^e siècle.

Ceci me paraît une erreur, car on ne trouve pas dans le pays le quartz nécessaire à cette fabrication malgré le lieu-dit qui porte ce nom.

Les registres de la commune de Verrines ont été apportés à Sainte-Soline. Ils n'offrent rien de particulier.

L'église de Verrines était placée sous le vocable de saint Maixent et avait pour patron l'évêque de Poitiers.

Toussaint Brothier en était curé en 1663.

Cette paroisse a été privée de curé bien avant 1759 et elle a été réunie pour le spirituel à Rom ainsi qu'en fait foi la délibération suivante qui affirme déjà l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt.

25 Décembre 1759 Assemblée de Paroisse

Aujourd'hui vingt-cinq décembre mil sept cinquante-neuf, jour de feste, à l'issue de messe paroissiale de l'église de Rom, attendu que celle de Vérinne est interdite et que le service divin est transféré en celle dudit Rom, ont comparus devant nous notaires royaux à la sénéchaussée de Poitiers soussignés: Jacques Minot, syndic; Pierre Beguin-Laboureur, Louis Gervais, Jacques Blais, Pierre Gervais, Pierre Fort, Jacques Motillon, Pierre Gasnaire, Etienne Beguin, François Beguier, Jean Neuille, Pierre Bosssebœuf, Louis Toullat, Pierre Foucaud, Jacques Archimbaud et Louis Barricault composants tous la plus grande partie des habitants de la dite paroisse de Vérinne annexée à celle dudit Rom convoqués et assemblés au son de la cloche à la manière accoutumée au devant de la porte et principale entrée de la dite église de Rom sortants d'entendre la sainte messe dite et célébrée par Messire Guillaume Cros-sard archiprêtre de la dite paroisse.

Lesquels, après avoir tous réfléchy sur l'état actuel des affaires de la dite paroisse de Vérinne, et sur les grosses impositions dont elle se trouve surchargée. En égard

à la misère où la majeure partie des dits habitants se trouvent réduits, voulant d'ailleurs par des motifs de justice et déquitté se procure à chacun un peu de diminution des impositions dont ils sont surchargés et pour le bien public, ont tous unanimement délibéré et arrêté que les collections préposés pour le recouvrement des deniers du Roy de l'année prochaine mil sept cent soixante en procédant à la confection de leur rolle taxeront indistinctivement tous les habitants de la ditte paroisse à proportion des exploitations qu'ils font ainsy que ceux qui y possèdent des domaines nottament le sieur François-Thomas Mousset de Chabanne pour baron des domaines qu'il y a acquis de la demoiselle des Gittons de Messé ainsy qu'il l'a été la présente année mil sept cent cinquante-neuf, délibéré et arrêté montre qu'au cas que le dit sieur de Chabanne prétendit pour des raisons dont on ne peut prévoir ne devoir pas être imposé sur les rôlles des tailles et autres impositions de la ditte paroisse de Vérinne et qu'il se pourvut en radiation contre les collections de la ditte paroisse.

Les dits habitants déclarent prendre leur fait et causes comme de fait ils le prennent dès à présent pour des présentes et se joindront à eux aussitôt qu'ils auront été actionés et contesteront jusqu'à sentence deffinitive aux offres mêmes qu'ils font de contribuer chacun à leur égard pour une portion dans les frais qui seront faits.

Eglise. — L'église a entièrement disparu mais la pierre d'autel existe encore. Elle est à la Pullières, commune de Rom. Nous serions heureux de l'avoir à Sainte-Soline à titre de souvenir.

Cimetière. — Le cimetière est toujours pieusement conservé et on y enterre encore.

Commune. — Verrines fut un chef-lieu de commune lors de l'organisation des départements. Elle a été supprimée et annexée à celle de Rom et de Sainte-Soline par ordonnance royale du 18 février 1831.

Asnières

Il est question d'Asnières dans le cartulaire de Saint-Cyprien, en l'an 1112 et dom Fontenau en parle en l'an 1135.

Une partie du village dépendait de Messé et l'autre partie de Sainte-Soline. Rien n'a été changé sous ce rapport.

Les maisons de ce village ont toutes un nom particulier.

Celle dite de la Cigogne était une maison seigneuriale qui avait un souterrain, refuge important, et un ballet avec colonnes.

Cette maison, d'après M. Lièvre, fut possédée au XIV^e siècle par deux frères, Guillaume et Emery de la Villatte.

Une fille d'Emery porta ce fief à un nommé Richard, du Breuil de Prailles, dont une fille, Tiphoyne, épousa Pierre Pineau.

Leurs enfants se partagèrent la Cigogne vers le XV^e siècle.

Les Aubuges

Le village des Aubuges, perdu dans les marais du Bignon, est tout proche de la douve des Châteliers, motte assez élevée entourée d'un fossé alimenté par le ruisseau le Bignon.

Non loin de là, on remarque d'autre petites douves assez irrégulières bien apparentes et sans jetées intérieures. Ces douves étaient sûrement des lieux de défense.

Le village des Aubuges relevait en 1787 du marquisat de Laval-Lezay excepté la métairie qui dépendait de la baronnie de Melle.

En 1740, on logea dans la métairie un voyageur que l'on trouva mort le lendemain. Il fut inhumé à Sainte-Soline.

Saint-Eloi

La maison occupée aujourd'hui par M. Portron porte les traces d'une vieille construction.

A l'intérieur, se trouve une tourelle évasée qui a servi longtemps d'*évier* et une croisée avec ses deux sièges de garde. Le mur dénote une maison seigneuriale du xv^e siècle. Des douves l'entouraient autrefois.

Ce village mouvait de Laval-Lezay.

Champrimbault

Le logis de Champrimbault a été possédé en 1567 par la famille de Villepuie ; en 1651, par un M. de Mastet ; en 1690, par Jacques de Sens. Enfin, en 1758, cette seigneurie appartenait à M. le marquis Frottier de la Coste.

Cette maison noble avait droit de haute justice ; elle ressortissait de la baronnie de Melle et allait plaider en appel à la sénéchaussée de Civray.

En 1786, le maréchal de Laval-Lezay faisait faire tout exercice de juridiction sur le village de Champrimbault, relevant de lui en plein fief.

La Chapelle

Cette ferme était autrefois une maison noble qui doit son nom à la proximité de la Chapelle de tous les saints établie au cimetière. Il reste encore une chambre de garde et un mur de ronde.

Elle relevait comme aujourd'hui du château de Germain.

Bignolesse

La ferme de ce nom avec ses belles douves était aussi une maison noble. Elle faisait partie de la châtellenie de Couhé en 1641. M. le marquis de Villoutreys en était seigneur en 1667.



CONCLUSION

Cette monographie eût été plus complète si j'avais pu non-seulement citer, mais reproduire tous les documents qui nous restent encore ; j'ai été obligé de limiter à cause des frais.

Puisse cependant cette lecture faire naître en vous, chers amis, un attachement plus grand pour votre pays natal ; et mon but sera atteint.

Notre pays, mieux connu, sera plus aimé. Nous l'aimerons, parce que nos pères qui y ont vécu, travaillé et souffert, l'ont aimé, et que leurs cendres, dont ils nous ont institué les gardiens, y reposent en attendant la résurrection, sous la sauvegarde de la Croix.

PIERRE METAIS,

Curé de Sainte-Soline.



TABLE DES MATIÈRES

ETHNOGRAPHIE

Le territoire,	3.
Coutumes locales,	7.
Calendrier des réjouissances,	11.

HISTOIRE

La Patronne du lieu,	16.
L'Eglise,	20.
Le Cimetière,	26.
Le Château,	27.
Etat-civil,	30.
Les Villages,	32.



